Image not found or type unknown

Location malhonnête agence immobilière

Par **KOC Aziz**, le **02/11/2016** à **21:47**

Bonjour,

J'ai juste une question de malhonnête de mon agence immobilier.
Fraichement arrivé sur la région Parisienne en tant qu'ingénieur en mécanique, donc j'étais a la recherche d'un appartement au bout de quelques visites j'ai trouver un bon studio de 25 m2. Apres avoir signé, je me suis présenté au gardien, comme étant le nouveau locataire. Et il m' a informé que dans appartement il y avait un mort depuis quelques temps mais lors de la signature, l'agence immobilier ma jamais informer de cette information. Pourrais je me retourner contre lui ou pas? Car la maintenant je n'ai plus très envie de vivre dedans...

En attendant votre réponse, bonne soirée.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés